



pension alimentaires aux parents

Par **CORVELLEC**, le **10/01/2011** à **15:46**

Bonjour,

Je voulais savoir si nous devons assistance a mon père qui a une très bonne retraite (ancien inspecteur de police), cependant ce père est un alcoolique qui boit tout son argent. Son dossier est à la banque de france il est énormément endetté. Je crois savoir qu'a son décès il faudra impérativement renoncer a la succession de toute facon il n'a rien. Mais de son vivant peut-il nous réclamer une pension alimentaire ? sachant que sa retraite a lui tout seule est plus importante que le revenu de mon couple;

Merci

Par **Domil**, le **10/01/2011** à **15:49**

le mieux serait de le faire mettre en curatelle afin qu'il ne puisse plus faire de dettes.

Par **CORVELLEC**, le **10/01/2011** à **15:59**

la procedure est assez compliquée etant donné que faut la signature de deux medecins je n'ai plus de contact avec mon père et même si j'en avais il n'irai jamais voir les medecins.